

DEC131044DR16

Décision portant cessation de fonctions de M. Benoît ETCHEVERLEPO comme ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision N°121011DR16 portant nomination de M. Benoît ETCHEVERLEPO aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange, exercées, à temps partiel, par M. Benoît ETCHEVERLEPO à compter du 1^{er} avril 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Le Délégué Régional de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE